Service Public
Fédéral
**FINANCES**

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

# NOTIFICATIONS DU REVENU CADASTRAL

# SPÉCIFICATIONS DE PRODUIT

# 1. APERÇU GÉNÉRAL

## 1.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

Titre des spécifications du produit : Notifications du revenu cadastral
Date de référence : 31/12/2017
Contacts : Service Public Fédéral Finances
Boulevard du Roi Albert II, 33
1030 Bruxelles
Email : datadelivery@minfin.fed.be
Site web : https://finances.belgium.be/fr
Langues des spécifications du produit : Néerlandais, Français
Format de distribution : PDF
Standard de rédaction : les spécifications du produit sont écrites selon le standard ISO 19131.

## 1.2 TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente spécification, les définitions suivantes sont d'applications.

**Remarque : les définitions présentes dans le document n'ont aucune valeur légale ou officielle. Elles ne sont proposées qu'à titre purement indicatif afin d'aider à la compréhension du concept défini.**

**Objet et type d'objets**
**Un objet** est une abstraction d'un phénomène du monde réel représentée dans le jeu de données. **Un type d'objets** est un ensemble **d'objets** caractérisés par des **attributs** identiques.

**Jeu de données**
**Un jeu de données** correspond à un ensemble identifiable de données, correspondant à autant **d'objets** d'un ou de plusieurs **types**, conforme à des spécifications clairement établies.

**Catalogue d'objets**
Un **catalogue d'objets** correspond à l'ensemble que forment la définition des **types d'objets** compris dans un jeu de données et à la définition de leurs **attributs** respectifs.

**Type d'objets abstrait**
Un **type d'objets** est dit abstrait dès lors qu'il n'est pas en tant que tel présent dans le jeu de données, mais qu'il est référencé dans le catalogue et qu'il a été construit de manière à reprendre l'ensemble des propriétés communes aux types d'objets constituant le jeu de données.

**Attribut**
**Un attribut** correspond à une propriété d'un **objet** ou d'un **type d'objets**. Dans le catalogue d'**objet**s, l'**attribut** d'un **type d'objets** se détermine par son nom, sa définition et éventuellement, les valeurs que peuvent prendre cet **attribut** (i.e. le domaine) et leurs unités. Dans un jeu de données, l'**attribut** d'un **objet** est déterminé par son nom et sa valeur.

**Bien immeuble**
Un **bien immeuble** correspond à un bien qui ne peut être déplacé. Aux termes du code civil, les fonds de terre et les bâtiments sont **immeubles par nature**, alors que certains objets, placés sur un **bien immeuble** par la personne jouissant de ce bien afin de l'exploiter, sont **immeubles par destination**.

**Contribuable**
Par **contribuable**, est entendu tout titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier qui lui en confère la jouissance et le rend a priori redevable du précompte immobilier. Il s'agit d'un des droits réels suivants : la pleine propriété, l'usufruit, la superficie, l'emphytéose, et le droit d'usage ou d'habitation. Par **contribuable**, est également entendu tout possesseur sans titre d'un bien immobilier. Le **contribuable** peut être une personne morale ou une personne physique. Plusieurs **contribuables** peuvent jouir, dans l'indivision, d'un même bien immobilier.

**Précompte immobilier**
Le précompte immobilier correspond à un impôt annuel qui échoit aux propriétaires d'un bien immobilier situé en Belgique. Son calcul est basé sur le revenu cadastral du bien immobilier.

**Revenu cadastral**
Le revenu cadastral d'un bien immobilier correspond à sa valeur locative normale annuelle nette au 1er janvier 1975. Il a été établi sur base de ses caractéristiques ayant un impact sur les loyers qui peuvent en être perçus.

**Exonération du précompte immobilier**
L'exonération correspond à la dispense de s'acquitter du précompte immobilier les propriétaires de certains biens immobiliers. L'exonération se fonde essentiellement sur l'article 253 du CIR, qui exonère de précompte immobilier. Cet article a été régionalisé, il faut donc se référer aux décrets et ordonnances en vigueur pour établir sa portée complète.

**Parcelle patrimoniale**
La **parcelle** correspond à l'unité de base et du calcul de l'impôt foncier caractérisée par l'ensemble de personnes morales ou physiques qui disposent de droits réels dessus, par sa nature unique, et par sa continuité physique. Une **parcelle** patrimoniale ne peut appartenir qu'à une seule commune.

**Modification notable**
Par modification notable, on entend toute transformation physique d'un bien immeuble susceptible d'augmenter son revenu cadastral de 50€ ou de 15% de sa valeur originale.

**Notification du revenu cadastral**
La notification du **revenu cadastral** est un avis officiel du SPF Finances qui informe le **contribuable** d'un nouveau **revenu cadastral**. Ce document est envoyé par courrier recommandé. Il reprend les caractéristiques du **bien immeuble** ayant mené à la fixation du **revenu cadastral** ainsi que les motivations justifiant la fixation d'un nouveau **revenu cadastral**.

## 1.3 ABRÉVIATIONS UTILISÉES

**SPF : Service Public Fédéral**
**AGDP : Administration générale de la documentation patrimoniale du SPF Finances**
**IANA : Internet Assigned Numbers Authority**
**CIR : Code d'impôt sur les revenus**
**DG : Direction Générale**
**INS : ex-Institut National de Statistique, dissous et remplacé par la DG Statistiques du SPF Economie**

## 1.4 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT

Notifications du revenu cadastral correspond au jeu de données décrivant les nouveaux revenus cadastraux des biens immobiliers situés en Belgique qui ont été notifiés au contribuable. Ce jeu de données est composé de sept clases. La première classe reprend, à l'échelle nationale, par statut fiscal, par nature du revenu cadastral et par catégorie de motivations, le nombre de revenus cadastraux notifiés, le montant total des revenus cadastraux notifiés, le revenu cadastral médian notifié, les percentiles 25 et 75 des revenus cadastraux notifiés ainsi que l'écart-type des revenus cadastraux notifiés. La deuxième classe reprend ces informations à l'échelle des trois régions. Les classes suivantes font de même à l'échelle des provinces, des arrondissements, des communes, des divisions cadastrales et des secteurs statistiques. Le jeu de données est librement téléchargeable, sous forme de CSV zippés.

Notifications du revenu cadastral est constitué à partir du contenu de la base de données cadastrales de référence. Dans celle-ci, sont consignés, pour chaque parcelle, son revenu cadastral (i.e. la valeur locative annuelle nette du bien au 1e janvier 1975, année de référence en matière d'imposition immobilière) et les différentes informations s'y rapportant. Le revenu cadastral est fixé sur base des déclarations des contribuables ou après un éventuel contrôle opéré par le SPF Finances.

# 2. PÉRIMÈTRE DES SPÉCIFICATIONS

Ces spécifications de produit s'appliquent uniformément à l'entièreté du produit décrit, sans distinction d'échelle spatiale.

# 3. IDENTIFICATION DU PRODUIT

## 3.1 TITRE

Notifications du revenu cadastral

## 3.2 VERSION

Identifiant de version : 15.0
Date de référence : 31/12/2017

## 3.3 DESCRIPTION

Notifications du revenu cadastral correspond au jeu de données décrivant les nouveaux revenus cadastraux des biens immobiliers situés en Belgique qui ont été notifiés au contribuable. Ce jeu de données est composé de sept clases. La première classe reprend, à l'échelle nationale, par statut fiscal, par nature du revenu cadastral et par catégorie de motivations, le nombre de revenus cadastraux notifiés, le montant total des revenus cadastraux notifiés, le revenu cadastral médian notifié, les percentiles 25 et 75 des revenus cadastraux notifiés ainsi que l'écart-type des revenus cadastraux notifiés. La deuxième classe reprend ces informations à l'échelle des trois régions. Les classes suivantes font de même à l'échelle des provinces, des arrondissements, des communes, des divisions cadastrales et des secteurs statistiques. Le jeu de données est librement téléchargeable, sous forme de CSV zippés.

## 3.4 THÈME(S)

Les données comprises dans cet ensemble appartiennent à la catégorie thématique suivante : Planification/Cadastre.

## 3.5 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Les données comprises dans cet ensemble couvrent l'entièreté du territoire national belge.

## 3.6 COUVERTURE TEMPORELLE

Les données comprises dans cet ensemble reflètent la situation de l'année 2017.

## 3.7 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE

Les données comprises dans cet ensemble sont des tables de texte, c'est-à-dire qu'aucun attribut des objets n'en spécifie la géométrie. Leurs géométries peuvent être retrouvées *via* leurs identifiants uniques respectifs.

# 4. CONTENU ET STRUCTURE DES DONNÉES

Le contenu du jeu de données décrit par le présent document est spécifié au moyen d'un catalogue d'objets.

## 4.1 CATALOGUE D'OBJETS

Le jeu de données contient sept types d'objets hiérarchiquement établis :

- NationalWideNotifications ;
- RegionalWideNotifications ;
- ProvincialWideNotifications ;
- ArrondissementWideNotifications ;
- MunicipalityWideNotifications ;
- DivisionWideNotifications ;

- StatisticalUnitWideNotifications.

Ces sept types d'objets correspondent respectivement aux territoires suivants :

- Le territoire national ;
- Le territoire des trois régions (au sens de l'article 3 de la constitution) ;
- Le territoire des provinces, ainsi que celui de la région de Bruxelles-Capitale ;
- Le territoire des arrondissements administratifs ;
- Le territoire des communes ;
- Le territoire des divisions cadastrales ;
- Le territoire des secteurs statistiques.

### 4.1.1 Propriétés communes des types d'objets de Notifications du revenu cadastral

Treize propriétés sont communes à l'ensemble des types d'objets constituant le jeu de données Notifications du revenu cadastral. Ces propriétés sont définies dans le présent catalogue comme des attributs du type d'objet générique « Type générique – Notifications du revenu cadastral ».

Les sept types d'objets constituant le jeu de données sont dès lors définis comme des instances spécifiques de ce type générique, dont ils héritent l'ensemble des propriétés, alors que ce type générique est un type d'objets abstrait. Cette méthode évite de définir ces attributs à l'identique pour chaque jeu de données.

#### 4.1.1.1 Type générique – Notifications du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | NotificationsGenericType |
| Nom du type | Type générique – Notifications du revenu cadastral |
| Type générique | Néant |
| Définition du type | Type d'objets abstrait comprenant l'ensemble des attributs communs aux types d'objets constituant le jeu de données Notifications du revenu cadastral. |

##### 4.1.1.1.1 Identifiant de l'objet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NISCode |
| Nom de l'attribut | Identifiant de l'objet |
| Définition de l'attribut | Identifiant unique de l'objet, maintenu par le SPF Economie (i.e. le code INS de l'unité administrative ou statistique) sauf dans le cas du type d'objets DivisionWideNotifications, pour lequel l'AGDP définit l'identifiant. |

##### 4.1.1.1.2 Nom français de l'objet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NameFre |
| Nom de l'attribut | Nom français de l'objet |
| Définition de l'attribut | Nom officiel en français de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideNotifications et RegionalWideNotifications.<br>L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideNotifications, ArrondissementWideNotifications et MunicipalityWideNotifications et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées. |

##### 4.1.1.1.3 Nom néerlandais de l'objet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NameDut |
| Nom de l'attribut | Nom néerlandais de l'objet |

| | |
|---|---|
| Définition de l'attribut | Nom officiel en néerlandais de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideNotifications et RegionalWideNotifications.<br>L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideNotifications, ArrondissementWideNotifications et MunicipalityWideNotifications et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées. |

#### 4.1.1.1.4 Nom allemand de l'objet

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | NameGer |
| Nom de l'attribut | Nom allemand de l'objet |
| Définition de l'attribut | Nom officiel en allemand de l'objet. L'attribut provient de la constitution, dans le cas des objets appartenant aux types NationalWideNotifications et RegionalWideNotifications.<br>L'attribut provient de l'Arrêté Royal du 24 juin 1988, dans le cas des objets appartenant aux types ProvincialWideNotifications, ArrondissementWideNotifications et MunicipalityWideNotifications et à la condition que les objets existent lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Royal et sis dans la région linguistique de langue allemande. Dans les autres cas, l'attribut provient de diverses sources consolidées. |

#### 4.1.1.1.5 Statut fiscal

| | | |
|---|---|---|
| Identifiant de l'attribut | CadastralIncomeFiscalStatus | |
| Nom de l'attribut | Statut fiscal | |
| Définition de l'attribut | Le statut fiscal indique si le revenu cadastral est imposable au précompte immobilier. | |
| Valeurs de l'attribut | | |
| Code | Nom français | Définition |
| TAXABLE | Imposable | Revenu cadastral imposable au précompte immobilier. |
| NON-TAXABLE | Non-imposable | Revenu cadastral non-imposable au précompte immobilier. |
| TOTAL | Imposable et non-imposable | Revenu cadastral de n'importe quel statut fiscal. |

#### 4.1.1.1.6 Nature du revenu cadastral

| | | |
|---|---|---|
| Identifiant de l'attribut | CadastralIncomeNature | |
| Nom de l'attribut | Nature du revenu cadastral | |
| Définition de l'attribut | Chiffre indiquant la nature du bien immobilier auquel s'applique le revenu cadastral. | |
| Valeurs de l'attribut | | |
| Code | Nom français | Définition |
| 1 | Ordinaire non bâti | Revenu cadastral portant sur un bien ordinaire non-bâti. |
| 2 | Ordinaire bâti | Revenu cadastral portant sur un bien ordinaire bâti. |
| 3 | Industriel non bâti (ou commercial avec outillage) | Revenu cadastral portant sur un bien industriel non-bâti (ou commercial avec outillage). |
| 4 | Industriel bâti (ou artisanal ou commercial avec outillage) | Revenu cadastral portant sur un bien industriel bâti (ou artisanal ou commercial avec outillage). |

| | | |
|---|---|---|
| 5 | Matériel et outillage sur une parcelle non bâtie | Revenu cadastral portant sur du matériel et outillage placé sur un bien bâti. |
| 6 | Matériel et outillage sur une parcelle bâtie | Revenu cadastral portant sur du matériel et outillage placé sur un bien non-bâti. |
| TOTAL | Toute nature | Revenu cadastral portant sur n'importe quel type de bien. |

#### 4.1.1.1.7 Catégorie de motivation

| Identifiant de l'attribut | NotificationMotivationCategory | |
|---|---|---|
| Nom de l'attribut | Catégorie de motivation | |
| Définition de l'attribut | Catégorie de motivation expliquant la notification d'un nouveau revenu cadastral. | |
| Valeurs de l'attribut | | |
| Code | Nom français | Définition |
| ESTIMATION | Evaluation | Première évaluation du revenu cadastral en cas de nouvelle construction ou de matériel et outillage nouvellement mis en usage. |
| RE-ESTIMATION_SIGNIFICANT_CHANGE | Réévaluation, modification notable | Réévaluation du revenu cadastral suite à une modification notable (confort, division de parcelles bâties, réunion de parcelles bâties, démolition, changement de limites entre parcelles, modification matériel et outillage ou changement d'exploitation / transformation / amélioration / détérioration / dépréciation de parcelles non-bâties). |
| RE-ESTIMATION_OTHER | Réévaluation, autre | Réevaluation du revenu cadastral dans les cas suivants : agrandissement, reconstruction, achèvement complet, mise en culture de terres vaines et vagues, boisement, fin d'exonération boisement ou exonération boisement suite au Bosdecreet de la Communauté flamande. |
| REVISION | Révision | Révision du revenu cadastral (spéciale ou extraordinaire). |
| CORRECTION | Correction | Correction du revenu cadastral en cas d'erreur de plume, d'erreur de calcul ou de confusion de biens immeubles. |
| OTHER | Autre | Autre (remembrement ou modification du statut juridique matériel et outillage). |
| UNKNOWN | Inconnu | Information manquante. |

| | | |
|---|---|---|
| TOTAL | Toute catégorie de motivations | Toute catégorie de motivations. |

#### 4.1.1.1.8 Nombre de revenu cadastraux

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | CadastralIncomeNumber |
| Nom de l'attribut | Nombre de revenu cadastraux |
| Définition de l'attribut | Nombre de revenus cadastraux notifiés de la nature et du statut fiscal concernés, appartenant à la catégorie de motivation concernée et portant sur un bien situés dans l'objet décrit. |

#### 4.1.1.1.9 Revenu cadastral total

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | TotalCadastralIncome |
| Nom de l'attribut | Revenu cadastral total |
| Définition de l'attribut | Somme des revenus cadastraux notifiés de la nature et du statut fiscal concernés, appartenant à la catégorie de motivation concernée et portant sur un bien situés dans l'objet décrit. |
| Unité | € (valeur de 1975) |

#### 4.1.1.1.10 Revenu cadastral percentile 25

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | CadastralIncomeP25 |
| Nom de l'attribut | Revenu cadastral percentile 25 |
| Définition de l'attribut | Percentile 25 des revenus cadastraux notifiés de la nature et du statut fiscal concernés, appartenant à la catégorie de motivation concernée et portant sur un bien situés dans l'objet décrit. |
| Unité | € (valeur de 1975) |

#### 4.1.1.1.11 Revenu cadastral médian

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | CadastralIncomeP50 |
| Nom de l'attribut | Revenu cadastral médian |
| Définition de l'attribut | Revenu cadastral médian notifié de la nature et du statut fiscal concernés, appartenant à la catégorie de motivation concernée et portant sur un bien situés dans l'objet décrit. |
| Unité | € (valeur de 1975) |

#### 4.1.1.1.12 Revenu cadastral percentile 75

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | CadastralIncomeP75 |
| Nom de l'attribut | Revenu cadastral percentile 75 |
| Définition de l'attribut | Percentile 75 des revenus cadastraux notifiés de la nature et du statut fiscal concernés, appartenant à la catégorie de motivation concernée et portant sur un bien situés dans l'objet décrit. |
| Unité | € (valeur de 1975) |

#### 4.1.1.1.13 Ecart-type du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | CadastralIncomeSD |
| Nom de l'attribut | Ecart-type du revenu cadastral |
| Définition de l'attribut | Ecart-type du revenu cadastral notifié de la nature et du statut fiscal concernés, appartenant à la catégorie de motivation concernée et portant sur un bien situés dans l'objet décrit. |
| Unité | € (valeur de 1975) |

### 4.1.2 Territoire national – Notifications du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | NationalWideNotifications |

| | |
|---|---|
| Nom du type | Territoire national – Notifications du revenu cadastral |
| Type générique | NotificationsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'un objet unique correspondant à l'ensemble du territoire national. |

### 4.1.3 Territoire des régions – Notifications du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | RegionalWideNotifications |
| Nom du type | Territoire des régions – Notifications du revenu cadastral |
| Type générique | NotificationsGenericType |
| Définition du type | Type composé de trois objets correspondant aux territoires respectifs des trois régions. |

### 4.1.4 Territoire des provinces – Notifications du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | ProvincialWideNotifications |
| Nom du type | Territoire des provinces – Notifications du revenu cadastral |
| Type générique | NotificationsGenericType |
| Définition du type | Type composé de trois objets correspondant aux territoires respectifs des dix provinces, ainsi que du territoire de la région de Bruxelles-Capitale. |

#### 4.1.4.1 Objet fictif

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | Fictious |
| Nom de l'attribut | Objet fictif |
| Définition de l'attribut | Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour l'objet correspondant à la Région de Bruxelles-Capitale, qui est intégrée à ce type d'objets pour représenter l'ensemble du territoire national, alors qu'elle est soustraite à l'organisation provinciale. |

### 4.1.5 Territoire des arrondissements – Notifications du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | ArrondissementWideNotifications |
| Nom du type | Territoire des arrondissements – Notifications du revenu cadastral |
| Type générique | NotificationsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des arrondissements. |

### 4.1.6 Territoire des communes – Notifications du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | MunicipalityWideNotifications |
| Nom du type | Territoire des communes – Notifications du revenu cadastral |
| Type générique | NotificationsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des communes. |

### 4.1.7 Territoire des arrondissements – Notifications du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | DivisionWideNotifications |
| Nom du type | Territoire des arrondissements – Notifications du revenu cadastral |
| Type générique | NotificationsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des divisions cadastrales (les divisions cadastrales correspondent, approximativement aux communes qui existaient avant la fusion reconnue par la loi du 30 décembre 1975). |

#### 4.1.8 Territoire des secteurs statistiques – Notifications du revenu cadastral

| | |
|---|---|
| Identifiant du type | StatisticalUnitWideNotifications |
| Nom du type | Territoire des secteurs statistiques – Notifications du revenu cadastral |
| Type générique | NotificationsGenericType |
| Définition du type | Type composé d'objets correspondant aux territoires respectifs des secteurs statistiques belges, dont les géométries sont maintenues par le SPF Economie. Il ne s'agit pas d'une unité légale, mais d'une unité de travail du SPF Economie. |

##### 4.1.8.1 Objet fictif

| | |
|---|---|
| Identifiant de l'attribut | Fictious |
| Nom de l'attribut | Objet fictif |
| Définition de l'attribut | Attribut booléen, indiquant si l'objet considéré est réel (0) ou fictif (1). Il ne vaut 1 que pour le secteur statistique fictif regroupant les parcelles qui n'ont pas correctement été reliées à un secteur statistique réel. |

# 5. SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE

## 5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL

Conformément à ce qui est décrit au point 3.7 relatif au type de couverture spatiale, le jeu de données décrit par les présentes spécifications ne contient aucune géométrie. Dès lors, la présente section est sans objet.

## 5.2 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE TEMPOREL

Les dates sont exprimées dans le calendrier grégorien.

# 6. QUALITÉ DES DONNÉES

## 6.1 CONTRÔLE DE QUALITÉ

Il n'existe aucun test visant à s'assurer de la qualité du jeu de données décrit. Des vérifications ciblées sont opérées sur le terrain pour s'assurer de la conformité des informations déclarées. Des vérifications continues visent à s'assurer de la cohérence globale des données.

## 6.2 GÉNÉALOGIE

Notifications du revenu cadastral est constitué à partir du contenu de la base de données cadastrales de référence. Dans celle-ci, sont consignés, pour chaque parcelle, son revenu cadastral (i.e. la valeur locative annuelle nette du bien au 1e janvier 1975, année de référence en matière d'imposition immobilière) et les différentes informations s'y rapportant. Le revenu cadastral est fixé sur base des déclarations des contribuables ou après un éventuel contrôle opéré par le SPF Finances.

# 7. DISTRIBUTION DU JEU DE DONNÉES

## 7.1 FORMAT DE DISTRIBUTION

Le jeu de données est disponible au format CSV.

## 7.2 VERSION DU FORMAT

La version 1.0 du format précité est d'application.

## 7.3 SPÉCIFICATION DU FORMAT

Les spécifications du format sont maintenues par l'IANA et disponibles à la présente URL :
https://www.iana.org/assignments/media-types/text/csv.

## 7.4 LANGUES DU JEU DE DONNÉES

Le jeu de données est multilingue et contient des champs textuels en Néerlandais, en Français et en Allemand.

## 7.5 CODAGE DES CARACTÈRES

Les caractères sont encodés en UTF-8.

# 8. MÉTADONNÉES

Les métadonnées sont pleinement consultables à l'adresse suivante :
https://www.geo.be/catalog/details/3db017b1-37c0-11f0-aeb6-f4dd0692c5d4.

# 9. MISE À JOUR DES DONNÉES

Le jeu de données est mis à jour annuellement, un mois après la clôture de l'année concernée.

# 10. TABLE DES MATIÈRES

**1 APERÇU GÉNÉRAL 2**
1.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉDACTION DES SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT . . . . . 2
1.2 TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS . . . . . 2
1.3 ABRÉVIATIONS UTILISÉES . . . . . 3
1.4 DESCRIPTION INFORMELLE DU PRODUIT . . . . . 3

**2 PÉRIMÈTRE DES SPÉCIFICATIONS 4**

**3 IDENTIFICATION DU PRODUIT 4**
3.1 TITRE . . . . . 4
3.2 VERSION . . . . . 4
3.3 DESCRIPTION . . . . . 4
3.4 THÈME(S) . . . . . 4
3.5 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE . . . . . 4
3.6 COUVERTURE TEMPORELLE . . . . . 4
3.7 TYPE DE REPRÉSENTATION SPATIALE . . . . . 4

**4 CONTENU ET STRUCTURE DES DONNÉES 4**
4.1 CATALOGUE D'OBJETS . . . . . 4

**5 SYSTÈMES DE RÉFÉRENCE 10**
5.1 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE SPATIAL . . . . . 10
5.2 SYSTÈME DE RÉFÉRENCE TEMPOREL . . . . . 10

**6 QUALITÉ DES DONNÉES 10**
6.1 CONTRÔLE DE QUALITÉ . . . . . 10
6.2 GÉNÉALOGIE . . . . . 10

**7 DISTRIBUTION DU JEU DE DONNÉES 10**
7.1 FORMAT DE DISTRIBUTION . . . . . 10
7.2 VERSION DU FORMAT . . . . . 10
7.3 SPÉCIFICATION DU FORMAT . . . . . 10
7.4 LANGUES DU JEU DE DONNÉES . . . . . 10
7.5 CODAGE DES CARACTÈRES . . . . . 11

**8 MÉTADONNÉES 11**

**9 MISE À JOUR DES DONNÉES 11**

**10 TABLE DES MATIÈRES 12**